



ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER POUR L'AFRIQUE
A L'HORIZON 2020

FOSA

Compte rendu de la réunion de planification pour l'Afrique centrale

Lambaréné, Gabon

27 septembre – 1 octobre 1999

Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)

Commission Européenne (CE)

Banque africaine de développement (AfDB)

Table des matières

1. Introduction

2. Synthèse des travaux de l'atelier

3. Conclusions des travaux sur l'étude prospective du secteur forestier en Afrique

Annexes :

1. Note d'information sur FOSA

2. Le secteur forestier en Afrique Centrale: analyse critique de la situation et défis du développement pour l'an 2020

3. Agenda de l'atelier

4. Liste et adresse des participants

Note : Ce rapport est grande partie repris du rapport complet : « Actes de l'atelier sous – régional pour les pays du bassin du Congo et Madagascar sur la collecte et analyse des données forestières – perspectives pour le secteur forestier en Afrique » - Programme de partenariat CE-FAO (1998 – 2000)

<http://www.fao.org/forestry/FON/FONS/outlook/Africa/ACP/Lamb/Lamb.htm>

1. INTRODUCTION

A Lambaréné, Gabon, s'est tenu, du 27 septembre au 1 octobre 1999, un atelier sur le thème "*Collecte et analyse des données forestières - Perspectives pour le secteur forestier en Afrique*". Cet événement a été organisé par la FAO avec la contribution financière de la Commission européenne (CE) dans le cadre du programme de partenariat CE-FAO (Ligne budgétaire Forêts Tropicales B7-6201/97-15/VIII/FOR - Projet GCP/INT/679/EC) ainsi qu'avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAfD). Pour cette activité, ont été invité: Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Madagascar et Rwanda.

Le présent rapport fournit les actes de l'atelier cité ci-dessus, en incluant une présentation du projet et de ses objectifs de même qu'il donne les résultats et conclusions de la réunion.

2. SYNTHÈSE DE L'ATELIER

2.1 Cadre général de l'Atelier

Un atelier sur la collecte et l'analyse des données forestières et l'étude prospective du secteur forestier en Afrique, s'est tenu à Lambaréné, Gabon du 27 septembre au 01 octobre 1999 (voir Annexe I pour l'agenda de la l'atelier).

L'atelier a regroupé trente quatre participant de neuf pays: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Madagascar, République centrafricaine, Rwanda, et Tchad, avec la participation de la Banque africaine de développement (BAfD), l'Organisation africaine du bois (OAB), l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) qui représentait également l'Association inter-africaine des industriels forestiers (IFIA), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT/ITTO), et le Projet régional de gestion de l'information sur l'environnement (PRGIE) (voir Annexe 4 pour la liste des participants).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Directeur de Cabinet, représentant le Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement; en présence de Monsieur le Gouverneur de la Province du Moyen-Ogooué, de Madame le Maire de la Commune de Lambaréné, du représentant du Délégué de la Commission européenne, d'un représentant de la Banque africaine de développement, et du Fonctionnaire forestier principal du Bureau régional FAO pour l'Afrique.

Après l'allocation de bienvenue de Madame le Maire et les messages de la FAO, de la BAfD et de la Commission européenne, le Directeur de Cabinet représentant le Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement, a officiellement ouvert l'atelier non sans auparavant insister sur l'importance des données statistiques fiables dans la gestion durable des forêts en général; et en particulier pour les pays du Bassin du Congo qui, à juste titre, recèlent les plus importantes ressources forestières d'Afrique.

A l'issue de cette cérémonie protocolaire, les participants ont observé une pause pour une photo de famille. La partie technique de l'atelier a ensuite démarré avec un exposé du coordonateur du projet de partenariat CE-FAO qui a résumé les grandes lignes de ce projet et souligné les objectifs de l'atelier qui s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions sous-régionales qui ont déjà couvert les sous-régions d'Afrique orientale et australe. Le présent atelier qui est organisé pour la sous-région d'Afrique centrale et Madagascar, sera suivi par ceux de l'Afrique occidentale et des Caraïbes.

Ces ateliers qui sont composés de deux modules ont pour objectifs:

- d'évaluer la capacité des pays d'Afrique en matière de collecte, analyse et gestion des données et des informations sur le secteur forestier; et
- de préciser le contenu et les modalités de mise en oeuvre de l'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA).

Différentes organisations régionales et internationales ont fait des communications sur leurs activités respectives liées à la collecte et à la gestion de l'information du secteur forestier.

Ces communications ont été présentées dans l'ordre suivant:

- circulation et échange d'information par l'Organisation africaine du bois (OAB)

- activités principales du Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE)
- soutien de l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) et de l'Interafrican forest industry association (IFIA);
- Activités de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

L'équipe de la FAO a ensuite largement informé les participants sur l'organisation et les activités de cette institution en matière de forêts et de foresterie, tout en mettant l'accent sur le potentiel de gestion et de diffusion de l'information collectée et traitée par cette organisation avec la collaboration de tous les pays membres et des partenaires internationaux.

2.2 Présentation des situations nationales

Ce fut au tour des pays participants de présenter la situation de la collecte et de l'analyse de l'information forestière, en relevant notamment les forces et les faiblesses des systèmes existant dans leurs Etats respectifs:

Gabon,
Cameroun,
Rwanda,
Tchad,
République centrafricaine (RCA),
Guinée - équatoriale,
Congo (Brazzaville),
Burundi, et
Madagascar.

Les discussions qui ont suivi ces exposés ont de façon générale permis de relever entre autres les lacunes et les difficultés qui se posent dans la collecte et le traitement efficient des données statistiques forestières, par:

la faiblesse et l'instabilité institutionnelles;
l'insuffisance et la faible capacité technique des ressources humaines affectées à ces activités de même que les moyens matériels mis à leur disposition.

Et pour certains pays de la sous-région, il a été rappelé les conséquences des événements politiques avec la destruction partielle ou totale des données forestières et la déstabilisation des institutions du secteur.

2.3 Sessions techniques sur la collecte des données

L'atelier s'est ensuite poursuivi en deux commissions chargées d'approfondir les réflexions sur les systèmes de collecte et d'analyse des données et informations forestières dans les domaines:

des ressources forestières et
des produits forestiers, y compris le bois énergie et les produits forestiers non-ligneux.

Des travaux de ces deux commissions ressortent en particulier les recommandations suivantes:

a) Concernant les ressources forestières

le renforcement de la coopération internationale en matière de collecte des données fiables sur les ressources forestières dans la sous-région;

l'appui aux efforts entrepris dans les différents pays pour le suivi des plantations forestières réalisées aussi bien en régie qu'en milieu villageois;

l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles des structures chargées des statistiques forestières au niveau de chaque pays de la sous-région.

b) Concernant les produits forestiers

la mise en place, par les Etats de moyens conséquents et des efforts de coordination des différentes sources d'information au niveau de chaque pays;

l'appui par la FAO et les autres partenaires internationaux pour une meilleure diffusion des données forestières à travers les technologies modernes d'information et de communication;

la formation du personnel impliqué dans les statistiques forestières aux méthodes de traitement de données par l'informatique;

la définition et la mise en place de mécanismes de collecte des données relatives au bois-énergie dans toute la sous-région;

la prise en compte systématique des produits forestiers non-ligneux (PFNL) dans les statistiques forestières nationales, y compris la maîtrise des flux commerciaux de ces produits dans les différentes économies nationales.

En outre, deux sessions volontaires se sont tenues en soirée pour aborder l'importance et le rôle des produits forestiers non-ligneux et des «Arbres hors forêt» .

2.4 Compte rendu des travaux en session sur les thèmes d'études de FOSA

Durant l'atelier, les participants ont été invités à commenter et prioriser une liste indicative des thèmes initialement proposés dans le cadre de FOSA :

1. Situation, tendances et scénarios pour le futur, en matière d'aménagement des forêts tropicales humides en Afrique
2. Situation, tendances et scénarios pour le futur, en matière d'aménagement des forêts de zones sèches en Afrique
3. Situation, tendances et scénarios pour le futur, en matière d'aménagement des forêts d'altitude en Afrique
4. Situation, tendances et perspectives pour les plantations forestières en Afrique
5. Situation, tendances et perspectives pour les arbres en dehors des forêts en Afrique
6. Situation, tendances et perspectives pour la gestion des ressources de la faune sauvage en Afrique
7. Situation, tendances, et scénarios pour le futur, en matière de conservation forestière, y compris les aires protégées à l'échelon national et international
8. Situation de l'offre et la demande en Bois, tendances et perspectives à l'horizon 2020: les implications pour la production ligneuse, la consommation et le commerce en Afrique
9. Situation, tendance et perspectives pour les sources de fibres non ligneuses et de recyclage en Afrique
10. Situation, tendances et perspectives à l'horizon 2020 pour les PFNL, leur consommation et leur commerce
11. Le rôle et les perspectives à l'horizon 2020 pour le bois de feu et le secteur de l'énergie
12. Les industries forestières: situation, perspectives de développement technologique et arrangement institutionnels

13. L'interface forêts - agriculture en Afrique: situation actuelle et orientations pour le futur
14. Le rôle de la foresterie dans la lutte contre la désertification en Afrique
15. Les rôles actuels et potentiels des ressources des forêts, des arbres et des espaces boisés sur l'allègement de la pauvreté en Afrique
16. Impacts de l'urbanisation sur les ressources forestières et la situation, les tendances et les perspectives en matière de foresterie urbaine et périurbaine en Afrique
17. Impacts de la mondialisation sur le secteur forestier en Afrique
18. Vulnérabilité des forêts et des ressources forestières (y compris la faune) aux calamités naturelles, guerres civiles et troubles sociaux ainsi que les impacts
19. Rôles actuels et futurs des forêts africaines pour contrebalancer le changement global du climat, et les opportunités d'investissements pour le secteur à travers les initiatives sur l'absorption du carbone
20. Situation et opportunités d'investissement dans la foresterie pour le secteur privé
21. L'investissement pour le développement du secteur forestier en Afrique et mécanismes de mobilisations des ressources forestières aux niveaux national et international
22. Tendances, perspectives et options en matière de politiques et de législations forestières en Afrique
23. Cadre institutionnel pour l'administration et la gestion du secteur forestier en Afrique
24. Situation, tendances et perspectives pour la recherche et la vulgarisation forestière en Afrique
25. Situation, tendances et perspectives pour la formation forestière en Afrique
26. Partenariat et relation entre les administrations forestières, le secteur privé, les populations et les ONG: situation actuelle et perspectives.

Contribution des participants nationaux à la définition des thèmes relatifs à FOSA

A la suite de travaux en commission, il s'est dégagé le cadre des priorités à donner face aux contraintes rencontrées pour le développement du secteur forestier. Ainsi il a été proposé et soutenu la conduite d'études sous-régionales couvrant des aspects-clé de la foresterie.

LE PLAN INSTITUTIONNEL

Un problème a été constaté avec le mauvais fonctionnement des institutions dans la sous-région. Pour tenter de le comprendre et d'y remédier, il semble important de favoriser les études numérotées 23, 24 et 25. Quant au thème n° 26, une version modifiée a été avancée, comme suit:

Partenariat et relations entre les administrations, le secteur privé, les populations locales et les ONG dans la gestion durable des forêts et le partage des bénéfices: situation régionale dans les domaines de conservation et la gestion des écosystèmes forestiers: situation actuelle et perspectives.

De plus, il a été recommandé d'ajouter le sujet suivant:

Coopération régionale dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestières: situation actuelle et perspectives.

LE PLAN TECHNIQUE

Les participants ont constaté l'absence de plan d'aménagement forestier. De fait, les thèmes proposés aux points 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 13 peuvent contribuer à favoriser une meilleure gestion des forêts de la sous-région.

LE DOMAINE SOCIAL

Il a été noté l'apport, encore insuffisant, du secteur forestier envers les populations rurales. Un exemple est la mauvaise redistribution des revenus de la forêt et le manque de responsabilisation des populations rurales.

Outre les résultats provenant du thème n° 16, la mise en oeuvre d'une étude relatif au point 18 est aussi important; toutefois, ce dernier sujet doit être reformulé, comme suit:

Vulnérabilité des forêts et des ressources forestières (y compris la faune) aux calamités naturelles, feux de brousse, guerres civiles et troubles sociaux ainsi que leurs impacts.

Par ailleurs, l'importance du contexte social doit mieux mis en avant et la liste des études proposées (concernant principalement le développement social) doit être élargie.

LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Dans ce domaine, le manque de données est un handicap pour la sous région.

Pour remédier à cette situation, les participants prennent en considération les études n° 14 et 19 et ils suggèrent de modifier la proposition n° 7 de la manière qui suit:

Situation, tendances et scénarios pour le futur en matière de conservation forestière, y compris les aires protégées, pour la protection de la biodiversité sur l'échelle nationale et trans-frontalières.

De plus, il semble nécessaire d'ajouter une étude traitant des:

Impacts des feux de brousse dans la réduction du couvert forestier en Afrique: situation actuelle et perspectives

LE DOMAINE ECONOMIQUE

Dans ce domaine, les problèmes majeurs qui existent sont:

- 1° L'absence d'un cadre favorable à la promotion de l'industrialisation du secteur forestier;
- 2° La faible compétitivité des produits en bois de la sous-région par rapport aux autres matériaux (aluminium, autres bois etc.).

Ainsi se comprennent la réalisation des études n° 8, 10, 11, 12, 15, et 17, proposées.

LE DOMAINE FINANCIER

En analysant les conditions de ce secteur, les participants ont relevé une situation de risque élevé et une absence de mesures incitatives pour attirer les investissements intérieurs et extérieurs. Par conséquence, la proposition 20 est retenu tandis que celle, enregistrée au n° 21, se voit modifiée ainsi:

Investissement pour le développement du secteur forestier en Afrique centrale et les mécanismes de mobilisation de la ressource financière au niveau national et international

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS sur l'étude prospective du secteur forestier en Afrique

Suite à la présentation générale de l'étude par l'équipe de la FAO (voir les Annexes 1 et 2), les participants ont unanimement reconnu l'importance et le bien - fondé de mener cette étude en mettant un accent particulier sur les regroupements sous-régionaux, car l'Afrique est un continent de contrastes écologiques: un nombre limité de pays contiennent à eux seuls des forêts parmi les plus riches du monde, d'autres par contre ne sont dotés que d'une modeste superficie de forêts naturelles.

La sous région de l'Afrique centrale et Madagascar qui lui a été rattaché dans le cadre de cette étude recouvrent ensemble plus de 220 000 000 ha de tous les types de forêts concernées.

Deux commissions ont été formées pour déterminer les «points d'entrée» principaux pouvant favoriser le développement du secteur forestier dans la sous-région et identifier un certain nombre de domaines dans lesquels les pays concernés et la communauté internationale devront mener une série d'actions pour soutenir, amplifier ou modifier les tendances globales actuelles.

Ces deux commissions ont recommandé que FOSA, au niveau de l'Afrique centrale, s'appuie sur l'analyse des problèmes identifiés dans des domaines clés (institutionnel, législatif et réglementaire, socio-économique et culturel, technique, environnemental et financier) pour mieux aider les études thématiques prioritaires dans la sous-région.

Une liste indicative de 26 thèmes a été proposée par la FAO. Etant donné la diversité des situations Des pays représentés, les participants ont estimé que l'amendement de certains thèmes (7, 13, 21, et 26) ainsi que l'addition de deux nouveaux thèmes étaient indispensables. La liste indicative a été amendée.

Concernant le travail des «Points focaux nationaux», et en particulier la préparation des rapports nationaux, les participants ont largement débattu des aspects liés aux moyens de communication, de collecte de données à mettre à leur disposition, ainsi que des échéances fixées pour la confection des rapports nationaux.

Pour ce qui concerne les moyens opérationnels, l'équipe technique de la FAO a précisé que le travail de collecte et d'analyse de l'information pertinente sur le secteur forestier ainsi que la préparation des rapports nationaux, constituaient la contribution des pays de la sous-région, et qu'une dotation en équipement informatique aux Points focaux nationaux ne serait envisageable que dans le cadre de l'adhésion de nouveaux partenaires bilatéraux, avec lesquels la FAO est actuellement en négociation.

La plupart des pays ont cependant tenu à noter la faiblesse des communications entre les services techniques de la FAO et les administrations nationales, et ont demandé que les bureaux de la FAO améliorent la fluidité de ces communications, tout en jouant un rôle de relais plus efficace.

Les échéances proposées pour la confection des rapports nationaux devraient être allongées d'au moins trois mois par rapport à celles fixées par la FAO c'est-à-dire à compter de mai 2000, afin de s'assurer que l'ensemble des pays apportent leur contribution à la préparation des synthèses sous - régionales.

Des appuis techniques et financiers ponctuels de la FAO et des autres partenaires impliqués, sont à cet effet demandés pour les points focaux nationaux qui devront au préalable fournir les estimations budgétaires appropriées.

Annexe 1 : Note d'information sur FOSA

QU'EST-CE QUE L'ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE?

L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (connue sous le sigle FOSA) est une initiative conduite par la FAO, en partenariat avec tous les pays africains, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, des Organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales, la Banque mondiale et d'autres organismes. L'Etude des perspectives du secteur forestier en Afrique a été approuvée par les pays africains à la onzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA), tenue à Dakar, au Sénégal, en avril 1998. Les activités liées à FOSA ont commencé en octobre 1998 et se poursuivront jusqu'en juillet 2002.

FOSA est un processus visant à analyser dans quelle mesure le secteur forestier sera en mesure de contribuer au bien-être des Africains, par ses fonctions économiques, sociales et environnementales, dans le futur. FOSA analysera la situation, les tendances et les points forts qui caractérisent la foresterie africaine; présentera une vision régionale du secteur à l'horizon 2020; et identifiera des politiques, des programmes et des possibilités d'investissement qui aideront à faire évoluer le secteur dans les directions souhaitées.

FOSA est la plus récente d'une longue série d'études prospectives régionales concernant le secteur forestier. La FAO s'inspirera de ses précédentes expériences, en particulier de l'Etude des perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique, qui est achevée depuis peu et dont les analyses ont été beaucoup plus exhaustives que celles des études précédentes. FOSA se distingue cependant par trois particularités: elle s'appuiera fortement sur une collaboration avec les principales institutions financières actives dans la région; elle intégrera les efforts d'amélioration des informations de base dont dépendent les analyses; et elle mettra fortement l'accent sur les groupements sous-régionaux.

QUEL EST L'OBJECTIF DE FOSA?

Le premier objectif de FOSA est de servir les besoins du développement du secteur forestier dans les pays africains. FOSA aidera les pays à incorporer une vision à long terme dans leurs horizons de planification, à placer les informations nationales dans un contexte régional, à insérer la foresterie dans un contexte économique et social plus large, et indiquera les meilleures opportunités d'investissement dans le secteur forestier. En plus d'offrir un cadre aux pays de la région pour formuler leurs propres programmes nationaux, FOSA constituera l'élément de base pour revoir le portefeuille des projets du secteur forestier des institutions financières, des investisseurs, des partenaires du développement et du secteur privé.

POURQUOI UNE DIMENSION SOUS-RÉGIONALE?

L'approche sous-régionale adoptée par FOSA est importante car l'Afrique est le continent des contrastes. Un petit nombre de pays possèdent des forêts parmi les plus riches du monde; d'autres sont arides, confrontés à la désertification et pratiquement dépourvus de couvert forestier; la plupart n'ont qu'une modeste superficie de forêt naturelle, principalement utilisées à des fins de subsistance. Quelques pays ont des programmes de plantation très dynamiques, alors que d'autres n'en ont pas. La situation est tout aussi contrastée pour les ressources fauniques. Il existe aussi une grande diversité d'arrangements institutionnels et d'approches politiques en matière de foresterie dans la région. Le moyen le plus réaliste d'appréhender les diversités africaines est

d'effectuer des analyses sous-régionales. L'étude couvrira tous les pays continentaux et insulaires d'Afrique, répartis en cinq groupes: Nord, Ouest, Centre, Est, et Afrique Australe¹.

QUI SONT LES PARTENAIRES DE FOSA?

La participation active d'experts et d'institutions nationaux africains est fondamentale pour la réussite de FOSA. L'étude s'appuiera au maximum sur l'expertise nationale et régionale. Tous les pays de la région ont été invités à prendre part à la définition du programme de FOSA, à participer à sa mise en oeuvre, à fournir des informations sur le secteur, et à partager ses analyses et ses résultats. Les points focaux désignés par chaque pays d'Afrique pour FOSA garantiront la participation, du secteur privé, de la société civile et des partenaires du développement, et pas seulement des gouvernements.

Pour la mise en oeuvre de FOSA, la FAO cherche un partenariat élargi avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales. D'ores et déjà, la Banque africaine de développement, la Communauté européenne et la Banque mondiale sont des partenaires actifs. Des liens seront aussi établis avec l'Organisation africaine du bois (OAB), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations régionales et internationales dont les mandats sont liés à la foresterie. Une coopération étroite avec des organisations sous-régionales ayant des mandats plus généraux (ex: CEDEAO, CILSS et SADC²) est souhaitée. Ces organisations contribueront à donner un cadre et une orientation aux pays participants. Des partenariats avec des ONG et des organismes du secteur privé seront aussi recherchés.

QUELS SERONT LES PRINCIPAUX PRODUITS DE FOSA?

FOSA produira six grands rapports finaux: un document donnant une vue d'ensemble de la région et cinq études des perspectives sous-régionales. Ces études décriront la situation du secteur forestier aujourd'hui, analyseront les effets des facteurs déterminant les changements dans le secteur, indiqueront des politiques et des programmes possibles pour orienter la foresterie, permettront de visualiser le secteur en l'an 2020, et analyseront les possibilités d'investissement.

FOSA produira aussi des documents complémentaires, dont des études d'information, une étude des perspectives nationales pour chaque pays d'Afrique, plusieurs rapports thématiques sur des aspects clés de la foresterie (avec des analyses régionales, mais en présentant les informations par sous-région, le cas échéant), et un grand rapport sur le cadre institutionnel du secteur forestier en Afrique.

QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS DE FOSA?

FOSA est un processus intégré qui consiste à synthétiser et à regrouper les apports des différentes sources. Des études de base sur a) les caractéristiques économiques et sociales de l'Afrique et b) le couvert forestier et l'utilisation des terres en Afrique forment le point de départ, en donnant une vue d'ensemble de la situation et en fournissant une base statistique essentielle utilisable aux niveaux national, sous-régional et régional. Les études prospectives réalisées au niveau des pays sont un apport crucial. Ces études, qui sont préparées en consultation avec tous les principaux secteurs et intéressés au niveau national, indiqueront l'orientation future des changements et permettront de visualiser le secteur forestier en l'an 2020. En outre, plusieurs études thématiques sur des thèmes spécifiques, dont une portant sur les institutions forestières en Afrique, réalisée par la Banque mondiale, feront le point sur des questions clés, aux niveaux régional et sous-régional. Les études prospectives au niveau des pays et les études thématiques

seront synthétisées et incorporées dans les rapports sur les perspectives sous-régionales, qui serviront de point de départ pour l'étude des perspectives régionales.

QUE FERA FOSA ET QUAND?

Les activités spécifiques de FOSA sont programmées comme suit:

octobre 1998-mai 2000:	Améliorer la disponibilité de données forestières au niveau national
sept - déc. 1999:	Préparer deux documents de base: caractéristiques économiques et sociales en Afrique; et foresterie et utilisation des terres en Afrique
sept 1999 - avr. 2000:	Organiser des réunions de planification pour FOSA: une par sous-région
sept 1999 - juin 2000:	Préparer un document sur le cadre institutionnel de la foresterie en Afrique
janvier - sept 2000:	Préparer des documents nationaux de prospective: une pour chaque pays africain
mars - nov. 2000:	Préparer des documents thématiques
oct. 2000 - sept. 2001:	Préparer les cinq rapports sous-régionaux FOSA
sept. 2001 - déc. 2002:	Préparer le rapport régional FOSA
janv - avril 2002:	Examen approfondi et révision des rapports sous-régionaux et régional FOSA
avril - juillet 2002:	Soumettre les documents à la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et à la Commission des forêts pour le Proche-Orient, pour approbation.

QUELS SONT LES SYSTEMES D'ORGANISATION ET COORDINATION?

La FAO assure la direction technique de FOSA et est responsable du contenu final de l'étude, qui bénéficie d'un important appui financier et technique de la Banque africaine de développement. Les organes d'appui sont les suivants:

Groupes de travail sur FOSA au niveau de la FAO et de la BAfD. Ces groupes de travail ont été constitués à la fois pour l'appui technique et logistique au programme. Le groupe de travail de la FAO comprendra un large éventail d'experts du Siège, ainsi que des fonctionnaires forestiers des bureaux régionaux et sous-régionaux pour l'Afrique et le Moyen Orient (Afrique du Nord). Les deux point focaux seront Mme Suzan Braatz (FAO, Rome) et M. Peter Lowe (Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique). Au niveau de la BAfD, le point focal pour FOSA est M. Frank S. Kufakwandi.

Point focaux nationaux pour FOSA. Chaque pays désignera un point focal pour l'étude. Ces points focaux devront identifier deux autres partenaires (points de contact) dans chaque pays pour couvrir les perspectives du secteur privé et de la société civile non gouvernementale. Les points focaux nationaux seront invités aux réunions sous-régionales de planification (et à

d'autres, si besoin est) et seront chargés de produire l'étude des perspectives nationales et d'appuyer par d'autres moyens la mise en oeuvre de FOSA, dans le pays.

Groupe de Conseillers. Ce groupe sera constitué de 6 à 8 experts forestiers de la région qui fourniront des avis techniques pour l'étude. Ce groupe se réunira pour planifier l'étude et pour discuter et examiner les rapports finaux de FOSA.

Points focaux pour FOSA		
Susan Braatz Département des Forêts Siège de la FAO Rome, Italie Tél: + 39-06-570.53902 Fax: +39-06-570.55137 e-mail: <susan.braatz@fao.org>	Peter Lowe Fonctionnaire forestier régional Groupe forêt (RAFO) Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique Accra, Ghana Tél: +233-21-244051 x 3404 Fax: +233-21-668427 e-mail: <peter.lowe@fao.org>	Frank Kufakwandi Fonctionnaire forestier principal Banque Africaine de Développement Abidjan Côte d'Ivoire Tél: +225-20.54.86 Fax: +225-20.59.91 e-mail: <skufakwandi@afdb.org>

Etude prospective du secteur forestier pour l'Afrique - Groupes sous-régionaux	
<u>Afrique du Nord</u> (7 pays)	Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Soudan, Tunisie.
<u>Afrique de l'Ouest</u> (15 pays)	Bénin, Burkina Faso, Cape Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
<u>Afrique de l'Est</u> (11 pays)	Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Ouganda.
<u>Afrique Centrale</u> (10 pays)	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée équatorial, Rwanda, Saô Tômé et Principe.
<u>Afrique Australe</u> (10 pays)	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.

Note :

1 Les groupes de pays sont joints. Il s'agit des groupes utilisés par la Banque africaine de développement, qui sont différents des groupes régionaux de la FAO.

2 CEDEAO - Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest; CILSS - Conseil permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse au sahel; SADC - Communauté pour le développement en Afrique

Annexe 2 Le secteur forestier en Afrique Centrale: analyse critique de la situation et défis du développement pour l'an 2020

OBJECTIF ET UTILISATION DU DOCUMENT DE TRAVAIL

Les analyses et propositions faites dans ce document de travail sont destinées à servir de base de discussion lors de l'atelier de travail sur le FOSA (Etude prospective du secteur forestier en Afrique) organisé au Gabon en septembre 1999. Les informations qui servent à l'analyse critique du secteur proviennent d'études disponibles actuellement.

L'objectif des discussions de cet atelier est de déterminer quels sont les «points d'entrées» principaux du développement forestier qui devraient être soutenus, amplifiés ou modifiés pour poursuivre et atteindre des objectifs nationaux et régionaux de développement du secteur forestier en Afrique Centrale pour les 20 prochaines années.

Les conclusions des discussions tenues durant l'atelier devraient: a) confirmer la priorité de ces points d'entrée du développement futur du secteur; b) définir des méthodes de travail pour étudier au niveau de chaque pays les perspectives et activités de développement pour chacun de ces points. Les participants de l'atelier auront également l'occasion de discuter et d'évaluer les expertises régionales qui pourraient appuyer ces activités ainsi que les modalités de mise en oeuvre.

L'Afrique centrale inclut les pays suivants: Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe, Tchad. Bien que la définition géographique de l'Afrique centrale se limite traditionnellement à 6 pays, le regroupement de ces 10 pays est proposé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par la Banque africaine de développement (BAfD).

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA SOUS-RÉGION D'AFRIQUE CENTRALE

Placer le secteur forestier dans le contexte du développement économique et social de la nation ainsi que dans le contexte régional et international aide à mieux comprendre son importance relative, d'apprécier son impact et de saisir le rôle que le secteur peut y jouer.

Le contexte politique et institutionnel

Les pays d'Afrique centrale ont en commun un passé colonial partagé entre la France, la Belgique, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne. Ce passé est encore parfois fort présent de part la langue et la culture mais aussi par des liens économiques préférentiels.

La sous-région ne forme pas une entité politique uniforme. Six pays (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, la République du Congo, la RCA, et le Tchad) se sont regroupés au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Ils ont une monnaie commune en parité avec le Franc français.

La République Démocratique du Congo (RDC) situé pour sa plus grande partie au sud du fleuve Congo tend à se rapprocher du groupe des pays de la SADC (Southern African Development Community - Communauté pour le développement de l'Afrique australe). Le Rwanda et le Burundi ont également des économies totalement indépendantes.

Tous les pays de la sous-région sont dirigés en principe par des régimes présidentiels qui sont ou seront élus au suffrage démocratique. Il existe actuellement une certaine volonté de

décentralisation des pouvoirs centraux mais les responsables des communautés locales restent le plus souvent nommés et ne sont pas encore élus.

Certains pays de la sous-région dont la RDC, le Rwanda, le Burundi, la République du Congo et la RCA connaissent actuellement des troubles intérieurs importants dont les effets mettront probablement plusieurs années avant de se résorber.

Dans le secteur forestier, on reconnaît 2 organisations régionales qui s'intéressent à la coordination et à la promotion des activités de développement: l'Organisation africaine du bois (OAB) et la Conférence des écosystèmes de forêts denses humides en Afrique centrale (CEFDHAC).

Le contexte démographique et social

La population totale vivant dans la sous-région est estimée à environ 88 millions d'habitants dont plus de 70% vivent en milieu rural. Le Gabon et la République du Congo sont les pays les plus urbanisés tandis que le Burundi et le Rwanda ont plus de 90% de leur population vivant en conditions rurales. Cependant en termes réels, la RDC et le Cameroun ont les populations urbaines les plus importantes. Environ 25 millions d'habitants vivent actuellement en conditions urbaines dans la sous-région.

Le taux de croissance de la population est d'environ 2 à 3% ce qui porterait la population aux années 2020 aux environs de 120 à 130 millions d'habitants (estimation basse). Il est hautement probable qu'une grande partie de l'augmentation de la population va se concentrer dans les zones urbaines pour atteindre en 2020 un total de 50 à 60 millions d'habitants urbains.

Le développement social d'une population peut s'estimer en considérant des indicateurs comme ceux proposés par la Banque mondiale dans les documents - Indicateurs du développement mondial 1998 ou - Indicateurs de développement de l'Afrique. Ces indicateurs sont variés et mis régulièrement à jour. Ils comprennent par exemple le budget accordé aux soins de santé primaire de la population, l'accès à l'eau potable ou le niveau d'éducation primaire.

D'une façon générale, les indicateurs de développement social des pays d'Afrique centrale sont faibles en comparaison d'autres pays. Ainsi les soins de santé - incluant les soins curatifs et préventifs ainsi que les programmes sociaux tel que le planning familial - dans ces pays ne représente que 1,5% (maximum 1,9% pour le Gabon) du budget annuel global (secteur privé et public). Il est de 7,6% pour la France et 3% pour la Tunisie. Concernant l'éducation primaire les seules informations disponibles montrent un taux de participation de 60% pour le Gabon et la RDC.

Bien que les données pour l'Afrique centrale soient généralement rares ou incomplètes et qu'elles ne concernent que les services publics, la situation montre que les besoins en termes de développement social dans la sous-région sont considérables et urgents.

Le secteur forestier peut et doit certainement contribuer à répondre à ces besoins.

Le contexte environnemental

Une caractéristique principale de la sous-région de l'Afrique centrale (du moins en son centre) est sa couverture forestière tropicale dense humide quasi-uniforme. La forêt du bassin du Congo est la deuxième grande surface de forêts tropicales du monde. Sa superficie représente 26% des forêts tropicales humides restantes sur la planète et 70% du couvert forestier humide d'Afrique.

La variété de la biodiversité de cette forêt tropicale a été démontrée dans de nombreux documents. Cependant, avec ses 30 000 espèces de plantes, la richesse de la flore de l'Afrique tropicale est relativement plus pauvre que celles des autres régions tropicales. Certaines familles

de plantes abondantes ailleurs comme les Magnoliacées ou les Fagacées sont absentes dans le bassin du Congo. Par contre la plupart des espèces ont une large distribution spatiale.

Certaines zones spécifiques ont une biodiversité remarquable et plus importante que d'autres. En effet, certaines zones refuges sur les bords ouest et est du bassin du Congo ont été isolées durant la dernière période de glaciation (18 000 ans AC). Le centre du bassin moins élevé et moins bien protégé a une biodiversité moins grande. Beaucoup de sites remarquables de conservation correspondent à ces refuges comme le parc national du Korup et le parc du Dja au Cameroun, les montagnes de Cristal au Gabon ou les parcs nationaux du Maica et Salonga au Congo, le parc des Virunga en République Démocratique du Congo, la Kibira au Burundi ou le parc national de Dzanga-Ndoki en RCA.

Les pays d'altitude que sont le Burundi et le Rwanda ainsi que la région du Kivu en RDC possèdent une biodiversité particulière. Cette région des Grands lacs régule le débit des eaux de nombreux fleuves africains et la couverture forestière joue un rôle important dans la stabilisation des sols et la rétention des eaux. La périphérie du Bassin sert de transition avec les zones plus sèches qui entourent le bassin du fleuve Congo. Le Cameroun, le Tchad, la RCA et la RDC ont de larges espaces couverts de forêts sèches.

La forêt tropicale d'Afrique centrale joue un rôle essentiel dans les équilibres climatiques et écologiques du monde entier. Le réservoir biologique que représente la forêt tropicale est unique et contient une diversité d'espèces végétales et animales considérables.

Malgré les dimensions importantes du Bassin, les systèmes écologiques restent fragiles et fort peu connus. Une transformation trop rapide ou une dégradation exagérée du couvert forestier peut avoir des conséquences définitives soit au niveau global comme une augmentation de température par émission de CO₂ soit au niveau local comme la disparition d'espèces endémiques.

Le contexte économique

Le développement économique d'un pays peut se caractériser par des indicateurs économiques comme le produit national brut, les valeurs des exportations et des importations, les évolutions des prix, les dépenses des gouvernements, les dettes, les balances des paiements, les taux d'investissement ou des taux basés sur les infrastructures existantes (routes) et moyens de communications (radio, TV).

Ces indicateurs sont disponibles également dans les rapports cités plus haut. Voici quelques exemples: le produit national brut (PNB) par habitant des pays de l'Afrique centrale en 1998 est inférieur à 700 US\$ sauf pour le Gabon qui est de 3 490 US\$. A l'exception du Gabon, les pays de l'Afrique Centrale ont le triste privilège d'être classés parmi les nations les plus pauvres du monde.

La part du PNB qui revient à l'agriculture est supérieur à 40% pour les pays de l'Afrique centrale sauf pour le Gabon (7%) et la République du Congo (10%) suite à l'impact de la production pétrolière. La part exacte du secteur forestier n'est pas vraiment définie dans les statistiques généralement disponibles.

Le réseau routier est un indicateur plus concret: tous les pays de l'Afrique centrale ont seulement 10% de leur réseau qui est revêtu - à comparer avec les 100% des pays européen et les 60% des Etats Unis.

Les indicateurs économiques des pays d'Afrique centrale sont en général très bas. Les économies de ces pays sont encore basées essentiellement sur la vente de matières premières peu

transformées et sont sensibles aux variations incontrôlables et imprévisibles des marchés extérieurs.

LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE CENTRALE - SITUATION ET ANALYSE CRITIQUE

Les superficies forestières

La superficie sous forêt naturelle pour l'ensemble de la sous-région était estimée en 1995 à environ 210 millions d'hectares (SOFO-1999). Les superficies forestières plantées sont estimées à 436 000 ha dont 258 000 ha uniquement pour le Rwanda et le Burundi.

La superficie forestière régresse en dimension par la déforestation et en qualité par une dégradation progressive difficile à évaluer. Entre 1990 et 1995, 3,75 millions d'hectares de forêts en Afrique tropicale (soit 0,71% du couvert de 1990) ont été déboisés. Ces superficies sont alors soit converties en terres agricoles ou urbaines, soit dégradées en formations fragmentées ou transformées en forêts claires avec des cultures itinérantes sur brûlis. La perte de la fertilité des sols suite à ces pratiques agricoles traditionnelles est rapide.

Les causes de la déforestation sont multiples. Ces causes peuvent être évidentes et directes (projets de développement, exploitation, urbanisation). Cependant les effets de ces causes directes sont multipliés ou orientés par des facteurs de nature socio-économique ou politique tels que la pauvreté des populations locales rurales ou urbaines, les fluctuations des marchés internationaux, le poids de la dette extérieure, les programmes d'ajustements structurels et les conséquences de la mauvaise gouvernance.

Exemples d'effet indirect: - afin de faire face aux échéances de la dette publique, les pays producteurs de bois sont tentés d'augmenter la production forestière ou de convertir des terres forestières au bénéfice de cultures industrielles; - la production de bois de grumes au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale a considérablement augmenté suite à la montée des prix du bois de déroulage et à la forte demande des marchés asiatiques.

La conservation et la gestion de la ressource forestière

Lors des indépendances, les pays d'Afrique centrale ont trouvé une *situation foncière* caractérisée par la coexistence d'une propriété coutumière et d'une tenure fondée sur le droit écrit. Les législations forestières coloniales avaient essayé d'appliquer les concepts fonciers de l'époque en déclarant forêt protégée tous les espaces sans cultures agricoles ou ne faisant pas l'objet d'un titre écrit.

Cependant, après les accessions à l'indépendance, la situation foncière de chaque pays a évolué différemment en fonction des évolutions de nature politique. Ainsi le Gabon, le Cameroun, et la République centrafricaine (RCA) ont maintenu le droit coutumier (ces deux derniers lui donnant une plus large place) tandis que la RDC et la République du Congo ont aboli la propriété privée du sol.

Actuellement, les forêts en Afrique centrale appartiennent dans leur grande majorité à l'état et leur gestion est confiée à une administration publique. Les forêts ont reçu un statut de production, de protection ou de réserves naturelles selon leurs particularités. Des règlements de gestion ont été proposés pour chaque type de forêt dans chaque pays spécifique.

La gestion forestière en Afrique centrale est grosso modo limitée à la délimitation des zones mises en exploitation et au contrôle des volumes exploités. Les forêts de production sont généralement attribuées à des exploitants ou des industriels du bois selon des systèmes de concession à plus ou moins long terme.

D'une manière générale, les conditions actuelles - techniques, financières, politiques et institutionnelles - sont loin d'être toutes appropriées pour créer un cadre favorable au développement de la gestion durable des forêts.

Des efforts significatifs sont cependant entrepris pour fournir les guides techniques nécessaires à cette gestion. Par exemple dans le domaine de la recherche, le projet Forafri³ a fait le point des leçons du passé; au niveau réglementaire: l'obligation de faire des inventaires et de proposer un plan d'aménagement avant toute exploitation de concessions est imposée au Gabon et au Cameroun; au niveau commercial: un processus de certification des provenances de produits forestiers incite le consommateur à acheter des produits venant de forêts aménagées; au niveau des guides d'aménagement: la définition de critères et indicateurs pour une gestion durable.

L'ensemble des pays d'Afrique centrale a placé légalement de grandes surfaces forestières sous protection soit comme réserve de terres pour l'agriculture soit pour la conservation intégrale de la nature - faune sauvage, végétation et paysage. Cette protection légale existe mais la réalité de terrain est toute autre du fait du manque de moyens (humains et financiers) de contrôle et d'une réelle volonté ou intérêt de la part des décideurs.

La biodiversité est particulièrement menacée par la déforestation et plus insidieusement par la dégradation forestière. Cette menace est plus précise et souvent dramatique près des lieux de développement économique (villes, industries).

Le soutien des grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationales permet d'appuyer les efforts de financement faits par les gouvernements pour protéger les réserves naturelles et les parcs. Cependant en condition de grande instabilité politique d'un pays, les parcs et autres aires de réserve naturelle sont bien souvent dévastées (par ex: les parc des Virunga, de la Kagera, de Conkouati, le parc d'Avakaba au nord de la RCA).

L'utilisation des produits forestiers

La *production de bois industriel* (incluant les grumes, les sciages ainsi que les bois de trituration) est d'environ 11 millions de m³ par an (en équivalent bois rond) pour l'ensemble des pays d'Afrique centrale. Ce volume exploité à des fins industrielles est relativement faible si on le compare avec les productions des autres zones tropicales. Les pays du bassin de l'Amazonie produisent environ 10 fois cette production soit 110 millions de m³ pour une surface sous forêt trois fois plus grande (700 millions d'ha).

L'exploitation de bois de chauffage représente pour l'ensemble des pays environ 65 millions de m³. Cette production est proportionnelle à la densité de la population. Les consommations annuelles varient entre 300 et 2 600 m³/1 000 habitants. Le bois de chauffage ainsi que le charbon de bois est un produit stratégique pour l'approvisionnement des villes. C'est en effet un élément essentiel pour la préparation des aliments pour la grande majorité de la population.

La disponibilité d'une telle ressource forestière - en quantité et en qualité - représente un potentiel économique considérable. Ce potentiel est actuellement utilisé à un niveau certainement inférieur à ses réelles possibilités.

Cependant, la dispersion des espèces forestières les plus commercialisées dans le peuplement, la faible quantité prélevée à l'hectare, le manque d'infrastructures routières et sociales, la mécanisation importante (gros engins et services spécialisés) et le manque de ressources humaines compétentes rendent l'exploitation des bois fort onéreuse et difficile. Le potentiel forestier de la cuvette congolaise en RDC reste encore presque entièrement inexploité suite à des problèmes d'évacuation du bois essentiellement.

Les produits industriels forestiers

Les industries forestières d'Afrique centrale sont relativement jeunes comparativement au développement industriel qu'a connu les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Cameroun présente les infrastructures industrielles les plus diversifiées de la sous-région. Le Gabon a rédigé un plan d'industrialisation à l'an 2025 mais exporte encore maintenant la majorité de son bois en grumes. La République du Congo a vu son tissu industriel se dégrader ces dernières années du fait des difficultés d'évacuation et une instabilité socio-politique. La RCA et la RDC ont également des difficultés d'évacuation des bois et une instabilité socio-politique qui décourage actuellement les investissements dans l'amélioration des infrastructures de transport.

La situation des usines de transformation en Afrique Centrale se présentait comme suit dans les années 1995/1996:

Pays	Scieries	Déroulage-tranchage	Contreplaqués
Cameroun	60	5	4
RCA	6	1	2
Congo (Braz)	26	4	2
Gabon	33	3	3
Guinée Equatoriale	5	-	-
RDC	68	6	4

(Fomete)

Les principaux types de transformation du bois sont les sciages, les panneaux à base de bois (comprenant le tranchage) et les pâtes de bois. D'après les statistiques de la FAO (1997), les productions se présentent comme suit (comparaison bassins Amazonie et Congo):

Production en millions de m³

Produits	Amazonie	Bassin du Congo
Bois industriel	110	11
Bois de chauffage	236	65
Sciage	23	1,8
Panneau à base de bois	4,4	0,184
Pâte de bois (en tonnes)	6	0

La proportion de bois transformé localement en Afrique centrale a connu une forte diminution à partir des années 1992 suite aux fortes demandes de bois en grumes vers les pays asiatiques. Cette tendance tend à se stabiliser suite aux problèmes économiques qu'a connus depuis lors l'Asie mais aussi grâce aux dispositions légales que prennent certains pays de la région pour favoriser la transformation industrielle sur place.

La trop grande dépendance de l'étranger de l'économie industrielle forestière rend cette dernière fragile et sous influence extérieure. La participation locale aux capitaux industriels est

relativement faible par rapport à ceux apportés par les corporations financières étrangères. Les produits forestiers exportés sont peu transformés et la demande (clients traditionnels - Europe, Asie) est peu diversifiée.

Les contraintes économiques qui touchent l'industrie du bois sont nombreuses (qualification du personnel et rendement, coûts de transport, faible normalisation des produits, approvisionnement, etc.). Sur certaines contraintes et non des moindres le secteur forestier lui-même a peu de capacité d'intervention pour modifier le cours de choses. Ainsi les marchés mondiaux des bois ont une influence prépondérante sur la demande et sur les prix des produits forestiers d'exportation.

La transformation industrielle et locale du bois par arrêt des exportations de grumes est devenue un souhait ou un des objectifs majeurs du développement forestier de la plupart des pays concernés. L'Afrique centrale bénéficie de l'expérience dans ce domaine des pays de l'Afrique de l'Ouest (Ghana, Côte d'Ivoire). Cependant chaque pays a ses problèmes spécifiques et une mutation obligée ne se fait pas sans mal: perte possible de revenus publics directs (taxes d'exportation), lourds investissements privés pour modifier l'outil de travail, forte compétition des nouveaux marchés, la formation d'une main d'oeuvre hautement spécialisée, etc.

La diversification des marchés et des produits semble être actuellement l'approche la plus appropriée pour accélérer un développement de l'industrie forestière dans la sous-région.

L'approvisionnement des industries reste principalement orienté vers le bois de la forêt naturelle. Les plantations de bois d'oeuvre sont des investissements à long terme et coûteux et les quelques expériences effectuées dans la région ont montré des résultats assez décevants.

La production de pâte à papier est inexistante dans la région. La production de bois d'eucalyptus dans la région de Pointe Noire est jusqu'à présent une exceptionnelle réussite qui pourrait être multipliée si entre autres les conditions financières se montraient favorables.

Parallèlement au développement industriel reconnu, le *secteur informel* de transformation est non organisé et très peu contrôlé administrativement. Il est particulièrement actif et son impact sur le développement économique ne peut être sous-estimé. Comment intégrer ce secteur informel dans les circuits économiques officiels sans pour autant détruire son dynamisme et sa rapide capacité d'adaptation à toutes situations favorables?

Les productions forestières secondaires

Les statistiques de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) incluent désormais des informations sur les produits forestiers dits secondaires (secondary processed wood products - SPWP). Ces produits sont classés en différentes catégories dont les meubles (la plus importante en valeur), les bois de construction, les bois décoratifs, les palettes et les autres produits manufacturés comme les manches d'outils).

Ainsi on constate que les marchés des SPWP se développent considérablement depuis la dernière décennie. Ces marchés s'orientent principalement vers l'Europe, le Japon et les USA. Les SPWP des pays tropicaux comblent respectivement 8%, 36%, et 22% du marché total de ce type. Le marché européen à lui seul représente un potentiel considérable estimé à 1,25 billions US\$ pour ces produits. Le Brésil fait partie des principaux pays exportateurs de SPWP et connaît avec la Chine une expansion rapide. Selon les chiffres disponibles, l'Afrique serait quasiment absente de ce courant commercial.

Le développement de technologies telles que le MDF (Medium Density Fibre Board) et de nouvelles sources de matières premières (bois d'hévéa) donnent de nouvelles perspectives pour

l'utilisation d'espèces tropicales dans la fabrication des meubles ou autres SPWP. Egalement avec les économies qui se développent, il est permis d'espérer que la demande des marchés intérieurs africains va augmenter.

Les autres produits dits non-ligneux

La forêt est grande productrice de produits non-ligneux tels que miel, les gommés, les feuilles, les animaux sauvages, les produits médicinaux, etc. Ces produits sont utilisés principalement par la population locale. Ces produits ne sont non seulement pas ou peu valorisés financièrement et ne rentrent pas dans les comptes économiques des pays mais ils ne font pas partie des listes des patrimoines nationaux. Il n'existe pas actuellement de politiques nationales cohérentes pour tenir compte du rôle important de ces produits dans les secteurs socio-économiques de ces pays.

Les autres formes d'utilisation de la forêt

Le tourisme: La forêt offre un atout essentiel pour le développement de l'industrie touristique dans les pays de l'Afrique centrale. L'organisation de visites guidées pour observer les gorilles dans les parcs des Virunga au Rwanda et au Congo Démocratique est un exemple du potentiel touristique. La sécurité reste cependant une condition indispensable pour espérer des investissements significatifs dans ce domaine de développement. Les ventes de gènes: La forêt tropicale représente également un immense réservoir génétique. Il existe un marché potentiel basé la diversité biologique et la vente possible de droits sur l'utilisation et la commercialisation de gènes animaux et végétaux. Les grandes firmes pharmaceutiques ou de produits agricoles mènent de véritables campagnes de prospection à la recherche de gènes «sauvages» intéressants.

Le commerce du carbone: Suite aux conventions prises lors de la conférence de Kyoto, un marché des droits de vente et d'achat de droits d'émission de dioxyde de carbone est en train de se mettre en place. La forêt et sa gestion peuvent entrer dans le jeu des négociations entre le monde industrialisé et les pays non pollueurs. Les systèmes qui doivent réglementer ces marchés ne sont pas encore tous en place. Cependant sur une période de 20 ans ces négociations Nord-Sud devraient prendre de l'importance.

Le commerce des produits forestiers

Selon l'OIBT, les exportations des pays producteurs se sont élevées en 1996 à 11 billions US\$ pour les produits primaires dont 80% pour l'Asie, 13% pour l'Afrique et 7% pour l'Amérique latine. Le total des exportations de grumes tropicales a atteint 14,3 millions de m³ en 1996 dont 50% à partir de la Malaisie. L'ensemble du commerce des produits forestiers tropicaux se dirigent principalement vers le Japon 42%, l'Europe 24%, la Chine 18% et la Corée 18%.

Le prix des produits primaires tropicaux reste généralement stable et les fluctuations sont faibles dans le temps. Les sciages africains ont cependant connu une flambée suite à la restriction des exportations en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les marchés restent donc sensibles aux crises et la crise asiatique est un bon exemple.

Le Gabon en 1997 exportait 2,7 millions de m³ de bois rond dont 60% à destination de l'Asie (surtout la Chine). Au mois d'août 1998 et suite à la dévaluation du Yen, la Société nationale du bois du Gabon (SNGB) se retrouvait avec un stock de bois de 380 000 m³ invendus et une chute de prix de 30 à 40%.

L'activation d'un marché du bois à l'intérieur même des pays se heurte à des difficultés majeures liées au développement économique général des pays comme le pouvoir d'achat des habitants, le manque d'infrastructures commerciales ou le goût des consommateurs qui à prix égal préfèrent le

ciment. Le développement de ce marché intérieur est une condition de bonne santé pour le secteur forestier.

Les perspectives régionales ne manquent pas comme les pays méditerranéens et surtout le Nigeria mais les difficultés sont nombreuses comme les formalités douanières, la concurrence des pays du Nord, les échanges financiers, etc.

Impact de la forêt et foresterie sur les populations

Sur les 88 millions d'habitants vivant dans les pays d'Afrique centrale, on estime qu'environ 25 à 30 millions - principalement d'origine bantoue - sont considérés comme vivant en relation directe avec la forêt dont environ 3 millions dépendent de l'écosystème forestier pour leur survie.

Parmi ceux-ci les pygmées vivant d'agriculture de subsistance, de chasse, de pêche et de produits de collecte de la forêt. Il existe une étroite relation d'interdépendance entre les populations pygmées et les fermiers bantous. Cette interdépendance est un système économique et social intégré relativement fragile. Ainsi suite à la grande demande de viande de brousse dans les sites urbains, les pygmées utilisent leur expérience de la chasse pour approvisionner les restaurants populaires et circuits commerciaux spécialisés. Cette pratique a des conséquences sur la faune mais aussi entraîne la rupture des liens ancestraux entre les paysans bantous et les populations pygmées.

La forêt représente une réserve stratégique vitale pour les populations qui y habitent. Ce refuge et cette réserve de nourriture, de matériaux, de produits divers sont particulièrement importants dans les contextes d'insécurité et d'instabilité sociale.

Cependant, les droits coutumiers des populations sur la propriété (ou l'usage) de la terre ou la disponibilité de la ressource ne sont pas toujours reconnus par les administrations. Cette situation entraîne une dé-responsabilisation des populations locales sur la gestion des ressources forestières.

La dimension de certains espaces forestiers dans le bassin du Congo permet encore à des populations forestières typiques de pouvoir se maintenir tout en perpétuant leurs méthodes de cultures sur brûlis de la forêt. Mais sans protection et sans une politique cohérente de planification des terres, ces espaces vont se réduire de façon rapide.

Les populations urbaines d'émigration récente restent fort dépendantes de la forêt pour leur approvisionnement en bois de chauffage ou de construction et autres produits traditionnels comme la pharmacopée. Cette dépendance est liée aux facteurs économiques et devrait durer encore longtemps surtout si les concentrations urbaines augmentent. Ces besoins sont parfois énormes et font subir sur certaines forêts - notamment les plus accessibles - des pressions incompatibles avec une gestion raisonnable et durable de la ressource.

Les populations déstabilisées

Le retour à la forêt de populations déstabilisées pour raisons économiques, sociales ou politiques entraîne également des conversions brutales de surfaces forestières en terres de cultures. Le secteur forestier doit être prêt à répondre à ces demandes spécifiques.

Le développement rural

L'industrie forestière représente une source d'emploi importante et un élément promoteur et essentiel du développement rural. C'est l'industrie forestière qui créait les routes, installait les dispensaires et les écoles, formait les ouvriers dans les zones pionnières. Cependant, les conditions sociales et économiques se modifient fortement actuellement et les industries de transformation générant de l'emploi ont tendance à s'établir dans la périphérie des centres urbains

et ne laissant pour l' «intérieur» que les activités d'exploitation (récolte) de plus en plus mobiles et peu spécialisées.

La récupération des déchets d'entreprise du bois soit après exploitation soit à la sortie des usines de transformation a favorisé la création et le développement de toute une activité artisanale (menuisiers, charbon de bois, sciage, meubles) qui fournit du travail à une main d'oeuvre abondante.

Les institutions nationales

Les politiques forestières et le cadre légal

Depuis 1985 et la mise en place des plans d'action forestiers tropicaux (PAFT), l'ensemble des pays de l'Afrique centrale se sont dotés de politiques de développement forestier dont les objectifs répondent bien aux principes du développement proposés lors de la Conférence de Rio.

Afin d'appliquer ces politiques - parfois très récentes (Gabon, Cameroun, la RCA) - les pays ont modifié leurs lois forestières ainsi que leurs lois de finances pour la levée de taxes appropriées et créer les incitations nécessaires.

Les types de taxes (sur la surface en concession, sur les exportations, etc.) et leur importance sont des puissants leviers pour imposer des décisions ou des orientations politiques dans le secteur forestier. Le choix des taxes est actuellement le sujet de nombreuses études au Cameroun.

Cependant, les politiques proposées - parfois suggérées de l'extérieur dans le contexte de réformes économiques plus générales - sont souvent peu négociées avec tous les intérêts en présence. Ainsi leur mise en oeuvre - et donc l'application des règlements - est contestée localement par les populations concernées, par les intérêts privés qui estiment ne pas trouver leur compte ou même internationalement par les lobbies de conservation. Les politiques forestières et leur application sont remises en question, modifiées parfois trop rapidement et ces changements jettent la confusion dans la gestion forestière.

Les administrations forestières

Les administrations publiques en charge des forêts n'ont à l'évidence pas pu faire face à leurs responsabilités de gestion et de conservation de la forêt en grande partie à cause du manque de moyens financiers et humains mais aussi par les effets de politiques et de systèmes réglementaires inappropriés visant le court terme. Cette situation a permis des abus à tous les niveaux de responsabilité et jeté un discrédit sur l'ensemble du secteur et sur la profession.

La mainmise entière de l'administration sur la gestion forestière par l'adoption des mesures réglementaires aux objectifs mal définis et à l'application souvent difficile a certainement contribué à la dé-responsabilisation des communautés et du secteur privé à la gestion des ressources naturelles. Cette situation est en discussion sous la poussée principalement de la société civile représentée souvent par les organisations non gouvernementales.

Ainsi les 20 dernières années ont montré les limites des pouvoirs publics dans la gestion des ressources naturelles et de leur utilisation pour le bien-être des communautés. La forêt ne cesse de régresser et se dégrader. Les bénéfices attendus de la mise en valeur des terres forestières soit converties soit mises en exploitation se font attendre. La forêt est devenue source de conflits entre les utilisateurs. La mauvaise définition des droits d'utilisation des ressources ou de propriété des terres fait naître des sentiments d'injustice sociale et de frustration.

L'ensemble de ces problèmes institutionnels montre que pour dessiner et organiser le développement futur du secteur, il faut penser différemment. Il est nécessaire d'introduire des

formes d'organisations nouvelles qui permettent à tous les utilisateurs de la forêt de participer à sa gestion et de bénéficier équitablement de ses ressources.

La formation

Le délabrement de la gestion forestière incite peu les étudiants à choisir les professions liées au secteur forestier. Le système d'éducation ne bénéficie pas actuellement de l'appui qu'il est en droit de recevoir compte tenu de l'importance de la ressource à gérer. Sans un réservoir de compétence, le développement du secteur ne peut que stagner. Pour échapper à ce cercle vicieux, il faudra certainement sortir du contexte traditionnel et faire appel à l'appui de compétences venant de l'extérieur du secteur (compétence en économie et en finance, en sciences sociales et environnementales, etc.).

L'aménagement forestier est tout d'abord un investissement intellectuel pour l'estimation de la ressource, pour la planification de son exploitation et de sa conservation. La demande future en aménagistes forestiers devrait augmenter rapidement tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Actuellement les capacités de formation ne semblent pas être prêtes à fournir la demande.

La recherche forestière

Des instituts de recherche forestière existent dans chaque pays mais ils se débattent avec des problèmes d'intendance journalière et manquent donc de perspectives pour la définition de leurs programmes.

Récemment, des efforts significatifs ont été faits pour améliorer la gestion technique et économique des forêts mises en production. Un ensemble de principes et d'indicateurs - sorte de guides techniques de l'aménagement durable - sont proposés. Il manque cependant une application de ceux-ci et apporter la preuve de leur efficacité.

La concertation régionale

Une coordination ou pour le moins une coopération dans le développement de la sous-région serait souhaitable pour des raisons d'intérêt mutuel, de synergie et d'efficacité. La planification d'un développement régional devrait être large et inclure les moyens de communication (routes, voies aériennes et maritime, les outils informatiques de télécommunications modernes tels que l'Internet), les programmes d'éducation et de santé, etc. La tâche est certes énorme et complexe. Une telle idée demande une vision du développement régional et une volonté commune de l'ensemble des pays.

Le secteur forestier peut contribuer spectaculairement à une construction sous-régionale en démontrant qu'une collaboration efficace - dans des domaines prioritaires du développement forestier - est possible et peut porter rapidement des fruits.

Bien qu'il existe des organisations régionales (OAB⁴, CEFDHAC, CEMAC) et des programmes régionaux (CARPE⁵, ECOFAC, PRGIE, le Programme de formation et de coopération en formulation de politiques forestières dans le Bassin du Congo, WWF-Carpo, APFT, etc..) actifs dans la région, la concertation régionale reste encore trop faible pour tendre réellement vers une harmonisation du développement forestier dans la région.

Egalement, les relations entre les régions, entre les continents, entre les zones économiques (pays développés ou en développement) sont en pleine évolution. Les dettes d'un pays peuvent être rachetées par un autre ou une organisation contre des engagements à caractères environnementaux. Les droits de production de dioxyde de carbone s'achètent et se vendent. Les négociations sur la «convention sur les forêts» sont en cours. L'Afrique forestière doit se

positionner comme un interlocuteur crédible et valable dans les grandes négociations environnementales qui se mettent (ou vont se mettre) en place au niveau mondial.

Le financement du secteur forestier

Les budgets nationaux

Les budgets nationaux dits de fonctionnement sont relativement limités et sont alimentés annuellement par le trésor national. Toutes les taxes prélevées sur les activités forestières sont versées au trésor en vertu d'accords internationaux sur la gestion des fonds publics et l'unicité des caisses. Bien que les fonds générés par le secteur forestier soient parfois très importants, il ne peut récupérer qu'une faible partie des montants versés au travers de fonds forestiers disponibles dans la plupart des pays de la sous région. Le secteur forestier reste toujours considéré comme une inépuisable «vache à lait».

Les budgets d'investissement du secteur public dans le secteur forestier sont très faibles et ne correspondent bien souvent qu'aux fonds de contrepartie des projets financés par l'extérieur.

La coopération internationale

Les coopérations bilatérales fournissent un appui significatif dans le domaine forestier. On retrouve la France (projet de Dimako, Forafri), l'Allemagne (projets GTZ d'appui au Cap Esterias), la Hollande, les USA (projet Carpe).

Les agences multilatérales sont également actives. La Commission Européenne apporte un soutien considérable au secteur forestier au travers de programmes régionaux comme ECOFAC ou nationaux. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) soutien un programme forestier.

Cependant, on constate une «fatigue» de l'aide publique au développement. En outre, cette aide s'oriente dans un pays en fonction des priorités de développement et d'investissement décidées par le pays. Si le secteur forestier n'est pas repris dans les priorités, ce dernier ne pourra profiter de cet appui de l'aide publique extérieure.

Concernant les agences de financement, la Banque Mondiale est active dans le secteur forestier au Gabon, au Cameroun et en RCA au travers de financement de projets de développement ou de projet d'ajustement structurel ayant un impact sur la forêt. La Banque africaine de développement (AfDB) - projets au Gabon et au Cameroun - ainsi que d'autres agences publiques (françaises, allemandes ou britanniques) de financement sont également présentes et intéressées par le développement du secteur.

Les investissements privés

Du côté des investissements privés - les entreprises à capitaux nationaux et internationaux - la discrétion est souvent de rigueur pour des raisons de stratégie commerciale. Les grandes ONGs investissent également dans des activités centrées sur la conservation des écosystèmes. Les investissements privés dépassent considérablement les investissements publics et cette tendance tend de plus en plus à se confirmer.

Cependant, toute situation engendrant une instabilité institutionnelle (modification des lois, mauvaise gouvernance, insécurité) a pour effet immédiat de réduire le flux des investissements privés qui se dirigent alors soit vers d'autres pays soit vers d'autres secteurs économiques où les risques financiers sont plus limités.

RAISONS ET CONDITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE CENTRALE

Les raisons

La forêt en Afrique centrale représente un atout et une richesse disponible pour le développement et particulièrement pour les pays qui ne disposent pas en abondance d'autres ressources naturelles comme les minerais ou le pétrole. Chaque gouvernement cherchera - au travers de sa politique économique et sociale - à utiliser au mieux possible les ressources mises à sa disposition pour améliorer les conditions de vie de la population.

En outre, elle représente la seule possibilité pour une grande partie de la population de subsister ou de participer à la vie économique du pays en valorisant les produits forestiers ou en convertissant des surfaces forestières pour d'autres spéculations.

De fortes et nouvelles pressions pourront s'exercer sur la forêt. Ces pressions viendront soit de l'intérieur comme par l'extension des villes ou des voies de communication soit de l'extérieur sous l'effet de puissants intérêts financiers et commerciaux. Le secteur doit être à même de contrôler et maîtriser ces pressions.

Chaque pays par son gouvernement a la responsabilité vis-à-vis des générations futures de garantir le maintien de la ressource forestière. Une ressource abandonnée ne peut que se dégrader. Chaque pays doit se donner les moyens de gérer «en bon père de famille» sa ressource forestière.

Les conditions

Les politiques de développement - objectifs et actions - suivies par le secteur forestier dans chaque pays doivent être acceptables par toutes les parties intéressées au niveau national et être en harmonie avec les principes du développement durable admis au niveau régional et international.

La stabilité politique du pays est une condition indispensable à toute idée de développement qui suppose des réformes institutionnelles parfois profondes mais négociées avec toutes les parties.

Un investissement initial est nécessaire à tout développement. Il faudra donc trouver des financements. Les fonds publics d'investissement sont limités et réservés aux priorités sociales. Le secteur privé est incontournable et la société civile est de plus en plus active. Le secteur forestier devra créer les conditions nécessaires pour attirer et retenir l'intérêt de ces partenaires de son développement.

QUELLES SONT LES CLES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER POUR L'AN 2020?

Les espérances sont grandes lorsqu'il s'agit de planifier un développement. Mais les problèmes sont nombreux et les moyens limités. L'analyse critique précédente a passé en revue l'ensemble du secteur et a énoncé les principaux problèmes ou contraintes qui ont ralenti ou ralentissent encore son développement. Va-t-on retrouver ces mêmes problèmes dans le futur?

La clé du succès du développement résidera dans l'identification des «vrais» problèmes et dans la détermination des méthodes appropriées pour les résoudre.

Comment organiser notre réflexion? Un développement forestier touche les domaines technique, social, institutionnel, environnemental, économique, financier. Dans chaque domaine, on peut certainement identifier un problème qui est une priorité à résoudre avant tout autre. La solution de chacun de ces problèmes constitue une clé du développement.

Voici quelques problèmes qui semblent être prioritaires. Dans le cas où ils ne trouveraient pas solution, quelques conséquences sont énoncées.

Domaine technique

Problème majeur: l'aménagement forestier - les forêts de tous types - production, protection, réserves naturelles - manque de systèmes d'aménagement pour une utilisation durable de ces forêts. Les méthodes d'aménagement, les responsabilités, les moyens financiers et humains ne sont pas définis.

Conséquences: la forêt se réduit et se dégrade de plus en plus. Personne ne sait vraiment comment faire pour arrêter ces processus et combien cela va coûter. Le gaspillage de production est énorme. La conservation forestière pour les générations futures n'est pas garantie.

Domaine social et culturel

Problème majeur: la contribution du secteur forestier au développement social n'est pas en rapport avec son importance et sa richesse. Les populations vivant dans la forêt ou de la forêt ne participent pas assez à sa gestion et sont laissées pour compte dans le développement social du pays. Le secteur ne tire pas un parti suffisant de la forêt pour contribuer au développement social du pays. Les aspects culturels de la forêt sont délaissés voire ignorés.

Conséquences: sentiment d'injustice entre les populations forestières et les utilisateurs économiques. Les populations ne sont pas motivées pour prendre des responsabilités dans la gestion durable de ressources qui n'améliorent pas leurs conditions de vie. Le secteur forestier ne s'intègre pas dans les priorités de développement social et culturel national.

Domaine institutionnel

Problème majeur: La politique nationale de gestion du secteur forestier est globalement déficiente. La responsabilité de la gestion forestière pèse uniquement sur l'administration forestière qui est trop faible pour y faire face. Les bénéfices forestiers (droits d'exploitation, taxes) ne sont pas répartis équitablement. La formation et la recherche sont délaissées.

Conséquences: les politiques de gestion et de développement du secteur sont proposées par des services administratifs débordés et critiqués tandis que les intéressés sont démotivés et désresponsabilisés. Le secteur occupe une position de plus en plus faible dans le contexte institutionnel. Le système institutionnel est sclérosé et incapable de faire face à de nouvelles situations. Le secteur souffre d'une grave pénurie de ressources humaines capables de conduire efficacement des réformes nécessaires.

Domaine environnemental

Problème majeur: La rupture des équilibres écologiques comme la déforestation de la forêt naturelle ou la coupe abusive d'arbres en milieu urbain ou de montagne a des effets induits et souvent pervers sur toutes les formes de vie qui dépendent - de près ou de loin - de ces milieux déstabilisés. La pression démographique en Afrique centrale va créer une répétition de ces points de déséquilibre. Il manque une vision commune de l'évolution environnementale de la sous-région.

Conséquences: Les sociétés d'Afrique centrale - humaines, animales ou végétales - vivent mal les conséquences des déséquilibres écologiques qu'ils ne comprennent pas. Ces sociétés vont réagir et essayer de s'adapter mais le plus souvent vont se déplacer ou disparaître. Le paysage de l'Afrique centrale va se modifier profondément d'abord autour des concentrations de population à une rapidité difficilement contrôlable. Le manque d'harmonisation des politiques forestières de

développement entraîne des incohérences dans les décisions de gestion forestière de la sous-région et la perte de bénéfices synergiques.

Domaine économique

Problème majeur: le secteur industriel du bois manque de dynamisme pour mieux valoriser l'utilisation et la transformation des produits forestiers. L'impact du secteur sur la vie économique (comme l'emploi) des pays est nettement insuffisant et son organisation ne bénéficie pas du secteur informel particulièrement actif et instable. Ce manque de dynamisme a des effets sur le commerce des produits qui souffre de l'étroitesse de ses marchés traditionnels (intérieur et extérieur).

Conséquences: la production industrielle stagne et les parts du marché des bois tropicaux africains sont faibles. L'emploi se réduit de plus en plus du fait de la modernisation des outils sans pour autant créer des compétences locales. Les parts des marchés régionaux du bois transformé se perdent. L'industrie du bois reste dans le sous-développement. Les dynamiques individuelles des petits ou grands entrepreneurs s'épuisent et s'éteignent par manque de synergie.

Domaine financier

Problème majeur: le secteur forestier manque cruellement d'investissements (argent frais) pour envisager un développement ambitieux. Les risques financiers du développement forestier sont élevés et effraient le secteur privé petit ou grand. Les programmes d'aide publique au développement sont en diminution constante.

Conséquences: délabrement progressif des structures du secteur forestier dans son ensemble. Les outils de gestion et de mise en valeur de la ressource ne sont pas maintenus. L'intérêt pour le secteur diminue de plus en plus. La privatisation de la ressource est envisagée.

Note :

3 FORAFRI: projet de capitalisation et de transfert des recherches menées dans les forêts denses humides d'Afrique (1996 - 1999).

4 OAB: Organisation africaine du bois; CEFDHAC: Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale.

5 CARPE: Programme régional sur l'environnement en Afrique Centrale; ECOFAC: Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes en Afrique Centrale; PRGIE: Programme régional de gestion de l'information environnementale; WWF- Carpo: World Wildlife Fund - Central African Regional Program office; APFT: Avenir des peuples des forêts tropicales.

Annexe 3 - AGENDA DE L'ATELIER

Samedi 25 et Dimanche 26 septembre

Arrivée des participants au Gabon;
Départ pour Lambaréné:

(Dimanche à 14h30, lieu de rencontre: hall principal de l'hôtel Novotel Rapotchombo).

Lundi 27 septembre

Matinée

08:00 Enregistrement des participants;
09:30 Ouverture officielle

Message de bienvenue par le Maire de Lambaréné;
Message de bienvenue par le Forestier principal de la FAO (Bureau régional pour l'Afrique) et présentation de la situation de la foresterie en Afrique ainsi que des activités de FOSA;
Message de bienvenue par le Fonctionnaire principal de la BAfD;
Message de bienvenue par le délégué de la CE;
Message de bienvenue par le Représentant du Ministre des Eaux et Forêts;
Session photo;
Introduction par le Directeur Général des Eaux et Forêts (Président de la réunion);
Présentation par le Coordinateur du projet CE-FAO

le rôle et des activités du Département des forêts de la FAO;
des objectifs du projet et de l'atelier;

Courte introduction des activités régionales (OAB, PRGIE, OIBT, ATIBT, CIRAD-Forêt.)

Après-midi

Présentation des pays (rapports des participants sur la situation des statistiques forestières dans leur pays et de leur rôle dans les politiques, la planification et les perspectives forestières).

Soirée

Soirée de bienvenue et animation culturelle;

Mardi 28 septembre

Matinée (8h30)

Début des sessions parallèles

Formation des groupes pour les sessions parallèles, mandat de travail des groupes, élection du président et du rapporteur de session;

Démarrage des sessions parallèles sur les produits forestiers (incluant le bois-énergie) et les ressources forestières (incluant les plantations); pour les détails voir Annexe ci-après;

Session sur les ressources forestières: présentation de l'évaluation des ressources forestières de la FAO (FRA 2000);

Session sur les produits forestiers: présentation de la collecte et des statistiques des produits forestiers de la FAO;

Après-midi:

Suite des sessions parallèles;

Soirée:

Session volontaire sur les Produits forestiers non-ligneux;

Mercredi 29 septembre

Matinée (8h30)

Conclusion des sessions parallèles, incluant la préparation des rapports des sessions;

Présentation des rapports des sessions parallèles en séance plénière;

Après-midi:

Visite de terrain;

Soirée:

Session volontaire sur les arbres hors forêt;

Jeudi 30 septembre

Matinée (8h30)

Présentation détaillée des objectifs, des activités, des partenaires et des résultats de FOSA;

Discussion sur les questions prioritaires sous-régionales pour l'analyse dans FOSA;

Après-midi:

Présentation des conclusions des discussions du matin sur les questions sous-régionales;

Présentation et discussion de la liste des documents thématiques régionaux;

Discussion du calendrier d'activités de FOSA ainsi que des partenaires, des ressources et de la logistique;

Vendredi 1 Octobre

Matinée (8h30)

Résumé des discussions sur FOSA et des décisions prises jeudi; élaboration des conclusions;

Après-midi

Note de clôture par le co-président sur l'utilisation des données du secteur forestier et sur la mise en oeuvre des prochaines étapes. Utilisation des données du secteur forestier (utilisations nationales et internationales ainsi que la disponibilité des données au public);

Etapes suivantes: Etudes-pilotes, Etudes de perspectives de FOSA/rapports nationaux et régionaux et définition des besoins d'assistance et de construction des capacités nationales;

Conclusions et recommandations par le Président;

Evaluation de l'atelier.

Soirée:

Toast d'au revoir et dîner;

Samedi 2 Octobre

Départ pour Libreville.

Annexe 4 - LISTE ET ADRESSE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER

PARTICIPANTS NATIONAUX

BURUNDI

Monsieur BARARWANDIKA Astère, Directeur des Forêts

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

B.P. 631, Bujumbura

Tél.: (257) 22 50 12 - Fax: (257) 21 10 80

CAMEROUN

Monsieur NJIB NTEP Dieudonné, Directeur Adjoint. de la Production - ONADEF

B. P. 1341, Yaoundé

Tél.: (237) 21 41 87

CONGO

Monsieur NGASSEMBO Adolphé, Inspecteur des Forêts - Ingénieur des Eaux et Forêts

Monsieur ONKAGUI Julien, Directeur Rég. de l'Economie Forestière de BZV, Correspondant National FOSA

Ministère de l'Economie Forestière

B.P. 98, Brazzaville

Tél.: (242) 81 41 37, Fax: (242) 81 41 34 / 36

GABON

Monsieur BILE ALLOGHO Joachim, Directeur de la DIARF

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement

B.P. 152 Libreville

Tél.: (241) 72 23 33 / 72 23 34

Monsieur BOUSSENGUE Athanase, Directeur du DED

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF

B.P. 2275, Libreville

Tél. (241) 76 20 72, Fax: (241) 76 20 72

Email: paftgabon@internetgabon.com

Monsieur KOUMBA MOUKAGA, Chef de Sce du Commerce de Bois

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement

B.P. 2275, Libreville

Monsieur KOUMBA ZAOU Paul, Chercheur IRAF

B.P. 2246, libreville

Tél.: (241) 73 23 75, Fax: (241) 73 08 59

Email: unite-sylvicole-iraf@internetgabon.com

Monsieur LEGAULT Faustin, Directeur Général des Eaux et Forêts

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement

B. P. 2275, Libreville

Tél.: (241) 76 68 96 / 76 00 62, Fax: (241) 76 68 96

Monsieur MBADOUMA Ernest, Comptable (DIARF)

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement

B.P. 152, Libreville

Tél.: (241) 72 23 33 / 34, Fax: (241) 76 10 73

Monsieur MOMBO KOMBILA Marc, Chef de Sce de la Gestion Forestière Zones 1 & 2

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF

B.P. 2275, Libreville

Tél.: (241) 77 41 40

Monsieur NYAR OLLAME Pierre, Conseiller Technique - Coordonnateur National du PAFT

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF

B.P. 199, Libreville

Tél.: (241) 76 05 70

Email: paftgabon@internetgabon.com

Monsieur NZE NGUEMA Sylvain,

Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF

B.P. 8849, Libreville

Tél.: (241) 73 23 75 (IRAF)

Email: unite-sylvicole-irraf@internetgabon.com

Madame ENDI NONGO Véronique, Agent Eaux et Forêts, Pêches, et Reboisement

B.P. 30, Lambaréné

Tél.: (241) 58 11 42

Monsieur KOUAMBA BOTSI Jean Baptiste, Fonctionnaire

B.P. 515, Lambaréné

Tél.: (241) 58 14 50

Monsieur KOUMAKPAYI Raphiou, IPEF - Lambaréné

B. P. 30, Lambaréné

Tél.: (241) 58 10 40

Monsieur NDJONDO Michel, Agent des Eaux et Forêts

B. P. 30, Lambaréné

Tél. 58 11 42 / 58 11 28

Monsieur ONGUINDA François, Fonctionnaire MDN

B.P. 606, Lambaréné

Tél.: (241) 58 11 06

GUINEE EQUATORIALE

Monsieur BOLOLO EKOBO Paulino, Seccion de Informacion Esdatistica

Ministerio de Bosque Pesca y Medio Ambiente
Malabo, APDO GS7
Tél.: (240) 92819, Fax: (240) 92905

MADACASGAR

Madame RANDRIAMAMPIANINA Vololona, Chef de Service Statistique;
Monsieur RAZAFIHARISON Antoine Jean, Chef de Division - Collecte de Données

Ministères des Eaux et Forêts
Antsahavola - Antananarivo 101
Tél.: (261) 22. 645. 88

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Monsieur DIMANCHE Luc, Directeur des Forêts

Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
B.P. 830, Bangui
Tél.: (236) 61 02 16 / 50 35 40

Monsieur TOUZE Robert, Chef de Sce des Statistiques et de l'Informatique

Tél.: (236) 61 55 53, Fax: (236) 61 57 41

RWANDA

Monsieur MIHIGO Augustin, Chef de la Section des Inventaires Forestiers

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et des Forêts
B.P. 621 Kigali
Tél.: (250) 85033 / 85008

TCHAD

Monsieur AHMAT HAGGAR Mahamat, Chef de Sce d'Aménagement et Inventaires
Monsieur BARDOUM Djekourbian, Directeur Adj. des Forêts

Ministère de l'Environnement et Eau
B. P. 447, Ndjamen
Tél.: (235) 52 50 32, Fax: (235) 52 38 39

OBSERVATEURS

ITTO: Monsieur CRAIG PATTIE Douglas, Projects Manager / Forest Industry

International Tropical Timber Organizations Center, 5 th Floor
Pacifico - Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai Nishi-Ku, Yokohama 220 0012 - Japan
Tél.: (045) 223-1110, Fax: (045) 223-1111
Emal: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp, Website: [http://www. Itto. Or. Jp](http://www.Itto.Or.Jp)

ATIBT: Monsieur LANDROT Jean-Jacques, Secrétaire Général

Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
6 Av. Sainte Mandé, F 75012, Paris - France
Tél.: (33)1 43424200, Fax: (33) 1 43 42 55 22
Email: atibt@compuserve.com, Website: [www//atibt.org](http://www.atibt.org)

PRGIE/ADIE Monsieur MANEMBET Serge Morel, Etudiant Stagiaire

Tel: (241) 76 30 40

OAB: Monsieur MASUPA KAMBALE Polycarpe, Chargé des Statistiques et de la Documentation,

Organisation Africaine du Bois (OAB), B. P. 1077, Libreville - Gabon;

Tél.: (241) 73 29 29 - Fax: (241) 73 40 30

Email: oab-gabon@internetgabon.com

CIRAD-Forêt: Madame PAIN ORCET Michelle, Ingénieur de Recherche et d'Etude

CIRAD - Forêt, Programme Forêts Naturelles, Campus international de Baillarguet

B. P. 5035, 34 O32 Montpellier Cedex-1

Tél.: (33) 4 67 59 38 86 - Fax: (33) 4 67 59 37 33

Email: michelle.pain-orcet@cirad.fr

PRGIE/RCA: Monsieur FEIZOURE Julien, Responsable Suivi Evaluation -

B.P. 788 Bangui - RCA

Tél.: (236) 61 98 15, Fax: (236) 61 98 19

Représentant de la Commission européenne

Monsieur SARACCO Philippe, Conseiller Technique - CE

B. P. 321, Libreville - Gabon; Tél: (241) 73 72 42

Email: Ecatforenv@inter.ga

Personnel de BAD (Banque Africaine du Développement)

Monsieur DAGAMAÏSSA Abdoulaye, Expert Forestier

B.P. 316, Abidjan 01 - Côte d'Ivoire, Tél.: (225) 20 46 34,

Email: [a.dagamaïssa @afdb.org](mailto:a.dagamaïssa@afdb.org)

PERSONNEL DE LA FAO

Monsieur KONE Pape, Fonctionnaire Forestier Principal

FAO - Bureau Régional pour l'Afrique

PO Box 1628, Accra - Ghana

Tél.: (233) 21 24 4051, Fax: (233) 21 224 40 76

Email: pape.kone@fao.org

Monsieur BLANCHEZ Jean Louis, Forestier

Tél.: (39) 06 570 55712

Email: jeanlouis.blanchez@fao.org

Monsieur LEJEUNE Johan, Coordonnateur EC - FAO

Tél.: (39) 06 570 55861

Email: johan.lejeune@fao.org

Monsieur PADOVANI Felice, Forestier (Statistiques forestières)

Tél.: (39) 06 570 52193

Email: felice.padovani.@fao.org

Monsieur SO Thorong Patrick, Programme de partenariat CE-FAO (Ressources forestières)

Tél.: (39) 06 570 54897

E-mail : thorong.so@fao.org